



Mettre fin à une Indivision

Par Irene cara

Bonjour, j'ai acheté 1 terrain il y a 20 ans avec mon frère, mais je suis parti 1 an après pour raison professionnelle. Je lui ai conseillé de construire sa maison dessus car je ne comptais pas revenir de si tôt pour un projet commun. 20 ans après, j'aimerais lui vendre ma part juste pour récupérer ma mise et cesser de payer une taxe foncière pour "rien".

Comment procéder svp ?

Merci de votre éclairage

Par ESP

Bonjour

Célé peut se faire facilement, avec un accord écrit signé par les deux indivisaires, comportant le n° de parcelle, vos identités et le prix, que vous remettez au notaire avec l'acte d'acquisition original.

Celui qui est éloigné peut signer l'acte par procuration.